

BILAN DE COMPETENCES

PUBLIC

Toute personne active : les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi, les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) .

Action préalable : Participer à l'entretien d'analyse de la demande

L'accueil des personnes en situation de handicap

- La prestation peut être réalisée en distanciel pour les personnes en situation de handicap.
- Nous vous remercions de bien vouloir nous informer si vous êtes en situation de handicap. Notre Référent handicap vous proposera un plan d'accompagnement personnalisé.

PRÉREQUIS

Aucun pré-requis exigé

OBJECTIFS

Le bilan de compétences permet :

- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

DEMARCHE OUTILS

En phase préliminaire, un **programme personnalisé** avec le participant est coconstruit. Les entretiens sont adaptés en fonction des objectifs, des besoins recensés et de l'avancement de la personne dans ses démarches.

Notre démarche s'appuie sur le courant de l'Orientation Educative et en particulier de l'ADVP afin de permettre au bénéficiaire d'être acteur de sa démarche d'orientation tout en favorisant son développement.

En face à face et/ou à distance, des méthodes d'accompagnement diversifiées sont proposées aux bénéficiaires.

Elles s'appuient sur des **outils digitalisés** d'aide au choix d'orientation professionnelle.

Le bénéficiaire travaillera sur ses compétences, talents, motivations, valeurs et intérêts à travers différents questionnaires et tests de personnalités comme RASIEC, MOTIVATION +, PROFIL 2

Il construira et validera son projet professionnel en collaboration avec le(la) consultant(e), via des recherches personnalisées et des enquêtes terrain.

Un plan d'action personnalisé est réalisé en fin de bilan.

En fin de bilan, une synthèse co-construite et confidentielle est remise au bénéficiaire.

Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Votre consultant est à votre écoute, respecte le cadre de **la confidentialité, votre consentement et a une posture de neutralité.**

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Avant la formation** : Evaluation des besoins sous forme d'un entretien préliminaire individuel.
- **Pendant la formation** : Questionnaire « suivi et trajectoire ».
- **En fin de formation** : Evaluation de satisfaction « à chaud ».
- **Après la formation** : Questionnaire de suivi à 6 mois

PROGRAMME

Le bilan de compétences se met en œuvre à travers l'alternance d'entretiens individuels et de travaux personnels (tests, recherches, enquêtes..) réalisés par le bénéficiaire. Il se réalise généralement sur 1 à 3 mois en fonction de la disponibilité et de l'évolution personnelle de la personne accompagnée. Le bilan comprend obligatoirement trois phases, auxquelles nous ajoutons un entretien préalable gracieux d'environ 45 minutes ("info bilan") permettant d'informer le demandeur sur la prestation que nous proposons, de vérifier qu'il est volontaire pour le bilan, de s'assurer qu'il répond aux critères d'accessibilité au bilan.

Phase préliminaire

Cette première phase dure entre 1 et 2 heures en entretien individuel.

- Présentation du bilan de compétences et des modalités pratiques
- Accord sur la démarche et signature du contrat d'engagement
- Planning de rendez-vous

Phase d'investigation

Cette deuxième phase dure entre 7 heures et 16 heures en entretien individuel et travaux personnels en présentiel et/ou distanciel

- Identification et valorisation des compétences et capacités personnelles et professionnelles acquises
- Centration sur les compétences sociales
- Repérage des compétences transverses et transférables
- Parcours de formation et niveau de formation atteint
- Connaissance de soi et composantes de la personnalité.
- Situations professionnelles souhaitées.
- Valeurs, motivations et aspirations.
- Représentations du monde du travail et de l'entreprise.

Deuxième phase : Conclusion

Cette troisième phase va durer 2 heures et 6 heures en entretien individuel et travaux personnels en présentiel et/ou distanciel

- Récapitulatif des résultats détaillés obtenus dans la phase d'investigation.
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation.
- Prévision des principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.
- Remise du dossier de synthèse présentant le projet et ses étapes de réalisation

Phase de suivi à 6 mois

Entretien de suivi proposé afin de :

- Évaluer l'efficacité du bilan de compétences, faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel
- Apprécier l'impact du bilan sur votre carrière, votre formation et les autres effets induits
- Recenser les difficultés de mise en œuvre et définir des actions correctives.

Nos engagements déontologiques

Respect du consentement, confidentialité et neutralité.

Art. R6313-4 à R6313-8 du Code du travail
Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 -(JO du 30.12.18)

Les textes de références du bilan de compétences

Art. R6313-4 à R6313-8 du Code du travail et le décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences (JO du 30.12.18).

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour réaliser votre dossier de formation, vous devez compléter le bulletin d'inscription à demander par mail : stephane.vaiti@gmail.com

Dès réception dans nos services, un devis et une convention de formation précisant vos dates de formation vous seront adressés par mail ou courrier dans un délai de 48 heures.

Le délai d'accès à la formation est de 72 heures minimum.

INTERVENANT RÉFÉRENT

Stéphane VAÏTI

- Spécialisé et certifié dans les métiers de la formation et de l'insertion
- Consultant en bilan de compétence et Accompagnateur Architecte de Parcours (VAE)
Tél : +594 694 21 89 72
Mail : stephane.vaiti@gmail.com

Tous nos intervenants sont certifiés dans la pratique du bilan de compétences

Notre organisme en certifié Qualiopi.

ORGANISATION

Durée : 24 heures maximum

Dates : Nous consulter

Lieu : Présentiel – Distanciel – Hybride

PRIX

- 10 heures : 1000 €
- 16 heures : 1250 €
- 24 heures : 1600 €
- Eligible au CPF